



Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

AVIS ADMINISTRATIF

Approbation de la modification n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUiH)

Par la délibération n°113/2025 du 29 septembre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM) a approuvé la modification n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUiH).

Cette délibération est affichée au siège de la CCPCAM pendant 1 mois. Le dossier de PLUiH est tenu à disposition du public au siège de la CCPCAM à Crozon ainsi que sur le Géoportail de l'urbanisme.